



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330
Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

CIRCULATION SUR LES VOIES COMMUNALES **Demande de dérogation de tonnage**

Ce document n'a aucune valeur de dérogation ni d'autorisation, l'accord de la Commune ne sera effectif qu'après réception par l'entreprise d'un arrêté municipal.

Cette demande devra parvenir à la Mairie dans un délai de 2 semaines avant la période concernée par mail à : police@ville-roquefort-les-pins.fr

Merci de renseigner ce formulaire en lettres MAJUSCULES

Fiche à remplir par le demandeur :

Nom et Prénom :

Société :

Adresse :
.....

Tel :

Mail :@

Sollicite
Une autorisation exceptionnelle de faire circuler sur une voie communale et au-delà du tonnage autorisé, les véhicules avec les n° d'immatriculation suivants :

Véhicule : PTAC :

Véhicule : PTAC :

Véhicule : PTAC :

Objet de la demande (travaux, livraison...) :
.....

Nom du propriétaire du chantier (ou de livraison) :
.....

Adresse du chantier (ou de livraison) :
.....

Période :

Voies concernées :

Durée de l'autorisation :
.....